

Lecture de lettres de la municipalité de Strasbourg et du général Luckner, relatives à l'état de révolte et d'insubordination de la troupe composant la garnison de Strasbourg, lors de la séance du 27 septembre 1791

Jérôme Pétion de Villeneuve

Citer ce document / Cite this document :

Pétion de Villeneuve Jérôme. Lecture de lettres de la municipalité de Strasbourg et du général Luckner, relatives à l'état de révolte et d'insubordination de la troupe composant la garnison de Strasbourg, lors de la séance du 27 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXI - Du 17 au 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 392;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_31_1_12748_t1_0392_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

26 du présent mois ordonne que, relativement aux fonctions que j'ai remplies comme huissier de l'Assemblée dès le moment de son installation, je recevrai le même traitement que les autres huissiers.

« Comme bon citoyen, je ne peux résister à la loi, surtout lorsqu'elle récompense les talents bien au-dessus de ceux requis jusqu'à ce moment pour remplir ces fonctions; mais, Messieurs, il est de ces traitements qui honorent autant ceux qui les accordent que ceux qui les reçoivent, tel que celui dont l'Assemblée m'a gratifié le 17 juin dernier, relativement aux ventes que j'ai faites gratuitement des bijoux et autres effets provenant des dons patriotiques (1).

« Daignez, Messieurs, ainsi que je vous en supplie, au nom de l'honneur, m'accorder un traitement semblable à ce dernier par une mention au procès-verbal du zèle pur et civique que j'ai manifesté dans les circonstances, ainsi qu'il est à la connaissance d'un grand nombre des honorables membres de cette auguste Assemblée.

« Cette mention sera pour moi, Messieurs, un Trésor inappréciable, ainsi que pour mes enfants, surtout en la trouvant consignée dans le recueil de vos immenses travaux, dont vous avez ordonné que je serais gratifié d'un exemplaire in-4°. (*Applaudissements.*)

« Dans cet espoir, j'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

« Signé : GUILLOT. »

(L'Assemblée décrète qu'il sera fait mention honorable de cette lettre dans le procès-verbal.)

M. Pétion. Messieurs, on a répandu avec beaucoup d'affectation que la troupe de ligne composant la garnison de Strasbourg était dans un état de révolte et d'insubordination, ce qui n'a pas laissé de répandre beaucoup d'alarme. Or, voici des lettres très consolantes à cet égard du directoire du département, du district, de la municipalité et du général Luckner.

Le directoire du département s'exprime ainsi :

« Les administrateurs du directoire du Bas-Rhin, informés que plusieurs feuillets ont annoncé que les troupes de ligne composant la garnison de Strasbourg sont dans un état d'indiscipline et d'insurrection, et qu'elles se livrent à des désordres qui troublent la tranquillité publique, certifient que ces nouvelles sont fausses et calomnieuses, que lesdites troupes de ligne font exactement leur service, et qu'elles vivent en parfaite intelligence avec les citoyens. »

Le directoire du district et la municipalité attestent les mêmes faits.

Voici la lettre du général Luckner :

« La société des amis de la Constitution de Strasbourg ayant vu, dans des papiers publics, que mon nom était cité pour avoir accusé la garnison de Strasbourg d'être dans un état de rébellion presque ouverte, elle a cru devoir en témoignage de la bonne conduite et de l'union des soldats des régiments présentement en cette ville avec tous ses citoyens, m'envoyer une députation pour les éclaircir sur ce fait : j'ai eu l'honneur de l'assurer que, depuis mon arrivée à Strasbourg, je n'ai pas eu le moindre sujet de mécontentement des troupes qui composent cette garnison, et qu'il ne m'est même parvenu de plaintes dans aucun genre. C'est une vérité que

je me ferai un devoir d'attester authentiquement pour détruire l'opinion défavorable que l'on a jetée sur le compte de ces régiments, en se servant de mon nom. En foi de quoi j'ai donné la présente attestation.

« Signé : LUCKNER. »

Je ne lis pas les autres lettres; je les dépose sur le bureau ainsi que celles du directoire de district et de la société des amis de la Constitution et je demande qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal.

M. Lavie. Je demande d'où ces lettres viennent ?

M. Pétion. Cela est extrêmement simple : Toutes ces lettres sont signées des différents corps.

M. Lavie. Ce n'est pas là la question : je demande par quel organe ces lettres vous sont parvenues.

M. Pétion. Ah ! monsieur, c'est encore très aisé à vous dire : elles ont été envoyées par le directoire et la municipalité à la société des amis de la Constitution de Paris qui les a reçues.

M. Lavie. Mais, monsieur, voilà ce que je blâme ! Je demande comment les corps administratifs s'adressent encore à des sociétés particulières; c'est aux ministres et au roi que l'on doit s'adresser. Nous n'avons pas besoin de corps intermédiaires entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale : ainsi je demande qu'il n'en soit pas fait mention, et que l'on passe à l'ordre du jour. (*Murmures et applaudissements.*)

M. Rewbell. M. Lavie parle comme pour les noirs !

M. Lavie. Nous ne voulons ni noirs ni blancs, ni aristocratie ni démocratie ; nous voulons des citoyens français avec un roi respecté. (*Applaudissements.*)

Un grand nombre de membres : L'ordre du jour !

M. Pétion. Je demande la parole.

M. Gombert. Nous sommes ici pour nous occuper d'affaires d'intérêt général et non pas pour nous occuper des pétitions adressées au comité des jacobins.

Un grand nombre de membres : L'ordre du jour !

(L'Assemblée décrète qu'elle passe à l'ordre du jour.)

M. Alexandre de Lameth. Ce n'est pas pour ramener l'attention sur la demande faite par M. Pétion et sur laquelle j'ai voté moi-même l'ordre du jour, que je prends la parole. Je crois seulement devoir dire que, lorsqu'il a été question des troubles de l'armée, et que M. Luckner a été cité dans cette Assemblée, il n'a été nullement parlé de la garnison de Strasbourg. J'avais cité M. Rochambeau sur des troubles relatifs à la garnison d'Arras. M. Noailles a ajouté : on peut également citer M. Luckner qui se plaint de la garnison de Phalsbourg. Il n'a pas été question de celle de Strasbourg; et comme elle a eu une très bonne conduite, je dois rétablir le fait ici, et rap-

(1) Voir *Archives parlementaires*, tome XXVII, séance du 17 juin 1791, page 292.